

22 janvier 2024

# GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette

Quais et Equipements sur les quais

# Nettoyage très haute efficacité des quais et équipements de quais de la gare de Paris Saint Lazare

SNCF Gares & Connexions réalise des nettoyages très haute efficacité sur les quais et équipements de quais de la gare dans l'objectif de faire diminuer leur taux de pollution au plomb.

Les interventions se déroulent **de nuit**, en **l'absence de public**. Les entreprises intervenant respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de traces de plomb vers d'autres zones accessibles au public. Par ailleurs, dans le cadre de ces interventions et pour la sécurité de tous, les espaces à l'intérieur de la gare font régulièrement l'objet **d'une surveillance** réalisée par un laboratoire agréé. Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

SNCF Gares & Connexions publie les prélèvements de contrôle des teneurs en plomb mesurées dans l'espace public de la gare.



Ces mesures sont disponibles sur le site :  
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>

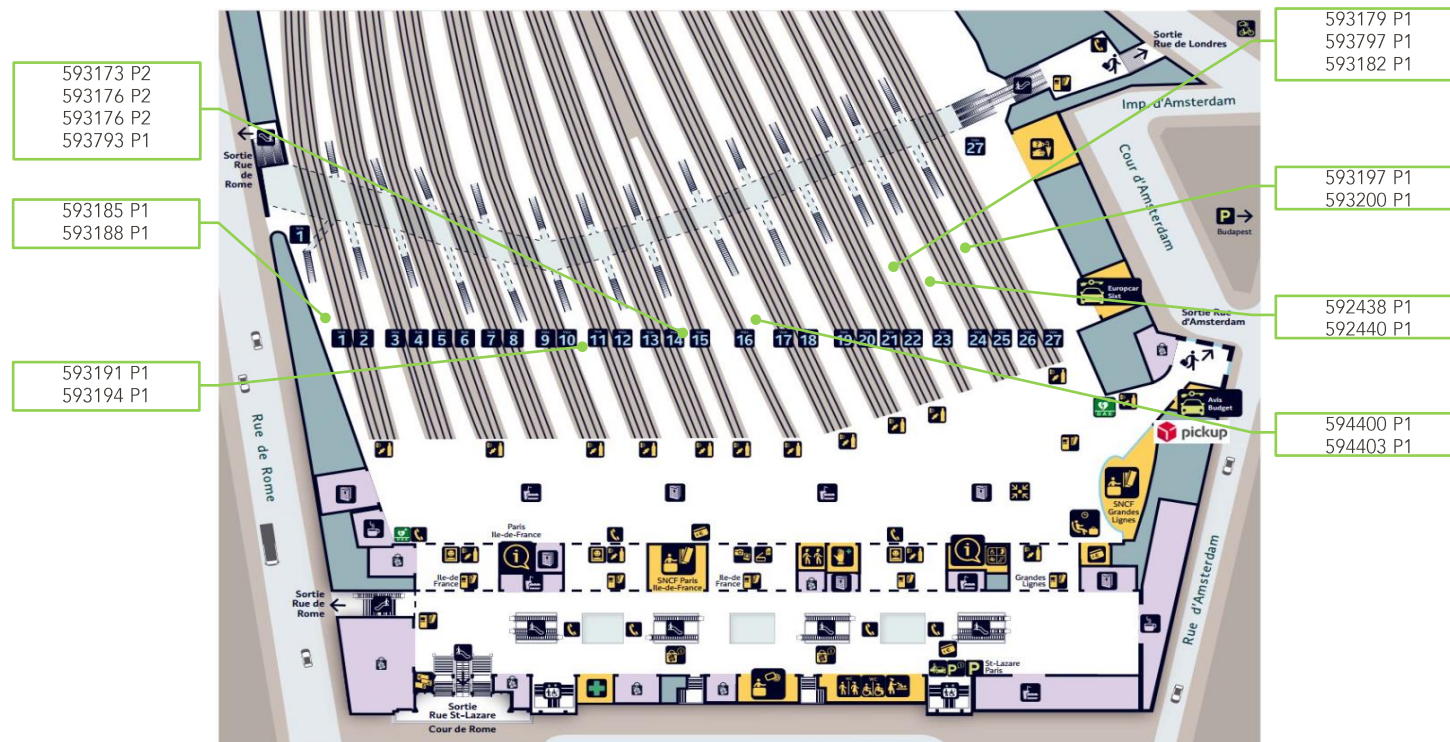
# Quai n°1 - 5 – 6 – 8 – 9 – 12 – 14

Revêtement des quais

| Mesures initiales |                     |                       |                        |                                                  | Après nettoyage, si nécessaire |                     |                                                  |
|-------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------|
| N° du prélèvement | Date du prélèvement | Prélèvement           | Support du prélèvement | Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ ) | N° du prélèvement              | Date du prélèvement | Résultat lingette (en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ ) |
| 593173 P2         | 03/01/2024          | Quai n°8 Voies 14/15  | Revêtement bitumineux  | 1 977,60                                         | 593176 P2                      | 05/01/2024          | 2323,2                                           |
| 593179 P1         | 08/01/2024          | Quai n°12 Voie 22     | Revêtement bitumineux  | 230                                              |                                |                     |                                                  |
| 593176 P2         | 05/01/2024          | Quai n°8 Voies 14/15  | Revêtement bitumineux  | 2323,2                                           | 593793 P1                      | 09/01/2024          | 747,6                                            |
| 593185 P1         | 09/01/2024          | Quai n°1 Voie 1       | Revêtement bitumineux  | 495,2                                            | 593188 P1                      | 10/01/2024          | 184,8                                            |
| 593565 P2         | 10/01/2024          | Quai n°5 Voies 8/9    | Revêtement bitumineux  | 576,4                                            | 593568 P1                      | 11/01/2024          | 276,8                                            |
| 593797 P1         | 11/01/2024          | Quai n°12 Voie 22     | Revêtement bitumineux  | 196,8                                            | 593182 P1                      | 12/01/2024          | 170,4                                            |
| 593191 P1         | 15/01/2024          | Quai n°6 Voies 10/11  | Revêtement bitumineux  | 379,2                                            | 593194 P1                      | 16/01/2024          | 139,2                                            |
| 593197 P1         | 16/01/2024          | Quai n°14 Voies 25/26 | Revêtement bitumineux  | 154                                              | 593200 P1                      | 17/01/2024          | 84                                               |
| 594400 P1         | 17/01/2024          | Quai n°9 Voies 16/17  | Revêtement bitumineux  | 773,2                                            | 594403 P1                      | 18/01/2024          | 562                                              |

# Quai n°1 - 5 - 6 - 8 - 9 - 12 - 14

## Revêtement des quais



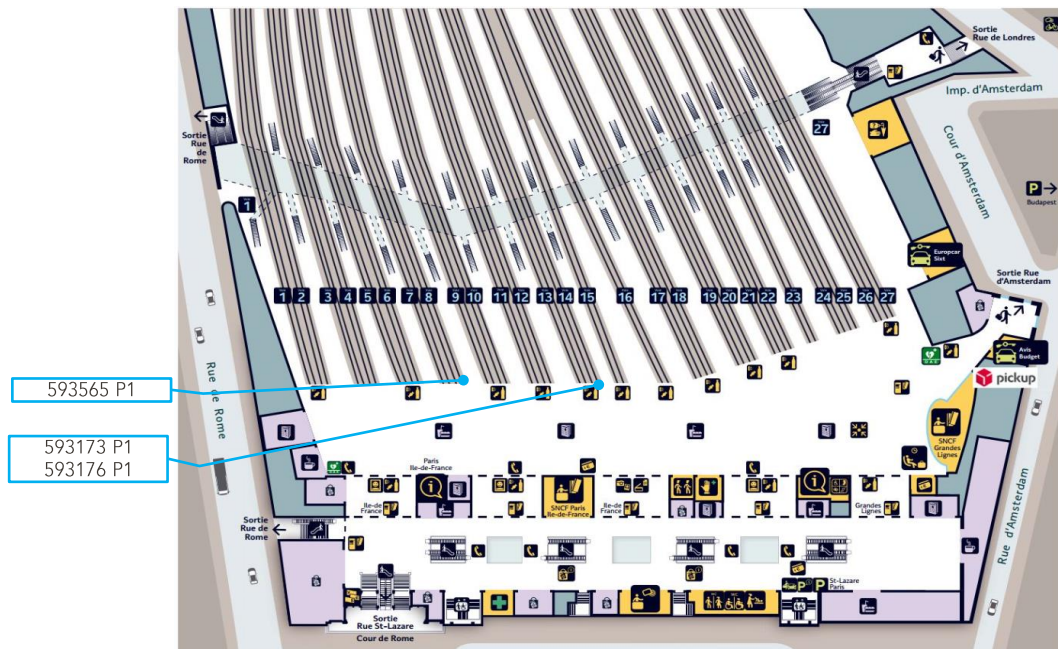
## Quais n°5 – 8

Equipements de quais

| Mesures initiales |                     |                            |                        |                              | Après nettoyage, si nécessaire |                     |                              |
|-------------------|---------------------|----------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------|------------------------------|
| N° du prélèvement | Date du prélèvement | Prélèvement                | Support du prélèvement | Résultat lingette (en µg/m²) | N° du prélèvement              | Date du prélèvement | Résultat lingette (en µg/m²) |
| 593173 P1         | 03/01/2024          | PTS - Quai n°8 Voies 14/15 | Métal                  | 76,1                         | 593176 P1                      | 05/01/2024          | 14                           |
| 593565 P1         | 10/01/2024          | PTS - Quai n°5 Voies 8/9   | Métal                  | 64,8                         |                                |                     |                              |

# Quais n°2 – 5 – 8 – 10

## Equipements de quais



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 24ENV000033 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23120191/00593173

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 04/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032



**Prélèvements lingettes réalisés le 04/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                              | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque                                                                                                | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|-----------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 593173 P1  | Quai  | Quai 8 voie 14<br>Sur les commandes du PTS                | 9h36  | Métal plastique       | 0,0352m <sup>2</sup>      | Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup> | 76,1                                            |
| 593173 P2  | Quai  | Quai 8 voie 14<br>à côté du banc en début de quai sur Sol | 9h38  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -                                                                                                       | 1 977,6                                         |

| PHOTOS                                                                              | DESCRIPTIF                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | 593173 P1 - 76,1 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 8 voie 14<br>Sur les commandes du PTS<br>Revêtement : Métal/plastique                         |
|  | 593173 P2 - 1 977,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 8 voie 14<br>à côté du banc en début de quai sur Sol<br>Revêtement : Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 05/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel





## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

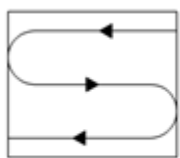


Figure 1 — Premier passage en S

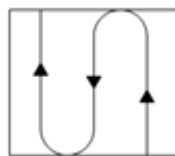


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000033-05012024-125818 du 05/01/2024 à 12:58**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000033  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000033-001

Date de réception : 05/01/2024  
Date d'analyse : 05/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593173  
Référence prélèvement 00593173-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 2,68     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 76,1 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000033-05012024-125818 du 05/01/2024 à 12:58**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000033  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000033-002

Date de réception : 05/01/2024  
Date d'analyse : 05/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593173  
Référence prélèvement 00593173-P2  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 198      | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1977,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 24ENV000054 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593176

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 05/01/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

# Prélèvements lingettes réalisés le 05/01/2024

| N° de prel | Etage | Localisation                                 | Heure | Revêtement               | Superficie de prélèvement | Remarque                                                                                                | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|----------------------------------------------|-------|--------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 593176 P1  | Quai  | Quai 8-voie 14<br>PTS<br>Sur commande        | 4H15  | Plastique<br>métal       | 0,0352 m <sup>2</sup>     | Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup> | 14,0                                            |
| 593176 P2  | Quai  | Quai 8-voies 14<br>devant le banc<br>sur Sol | 4H17  | revêtement<br>bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -                                                                                                       | 2 323,2                                         |

| PHOTOS                                                                              | DESCRIPTIF                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | 593176 P1 - 14,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 8-voie 14<br>PTS<br>Sur commande<br>Revêtement : plastique/métal                 |
|  | 593176 P2 - 2 323,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 8-voies 14<br>devant le banc<br>sur Sol<br>Revêtement : revêtement bitumineux |

Malakoff, le 09/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## **ANNEXE – Méthode de prélèvement**

### **• Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

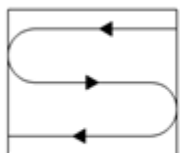


Figure 1 — Premier passage en S

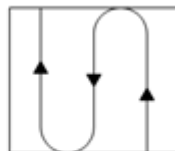


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### **• Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000054-08012024-144051 du 08/01/2024 à 14:40**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000054  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000054-001

Date de réception : 08/01/2024  
Date d'analyse : 08/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593176  
Référence prélèvement 00593176-P1  
Date de prélèvement 05/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 1,40     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 14,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire





**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000054-08012024-144051 du 08/01/2024 à 14:40**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000054  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000054-002

Date de réception : 08/01/2024  
Date d'analyse : 08/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593176  
Référence prélèvement 00593176-P2  
Date de prélèvement 05/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 232      | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 2323,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 Voies 14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000120 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593793

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

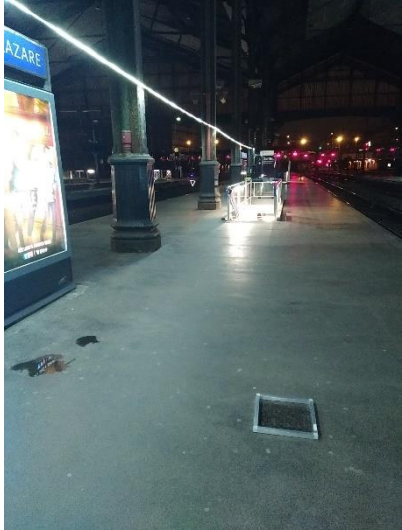
**Date de prélèvement :** le 09/01/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 09/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                                       | Heure | Revêtement               | Superficie de prélèvement | Remarque        | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------------------------|
| 593793-P1  | Quai  | Quai 8 - voie 15<br>en face des escaliers vers<br>le passage souterrain<br>sur Sol | 4h02  | revêtement<br>bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | Après nettoyage | 747,6                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593793- P1 - 747,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 8 - voie 15<br>en face des escaliers vers<br>le passage souterrain<br>sur Sol<br>Revêtement :<br>revêtement bitumineux |

Malakoff, le 10/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## **ANNEXE – Méthode de prélèvement**

### **• Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

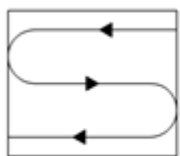


Figure 1 — Premier passage en S

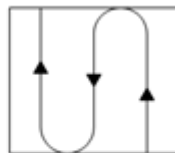


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### **• Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000120-10012024-132025 du 10/01/2024 à 13:20**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000120  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000120-001

Date de réception : 10/01/2024  
Date d'analyse : 10/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593793  
Référence prélèvement 00593793-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 74,8     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 747,6 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 12 V22**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000102 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593179

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

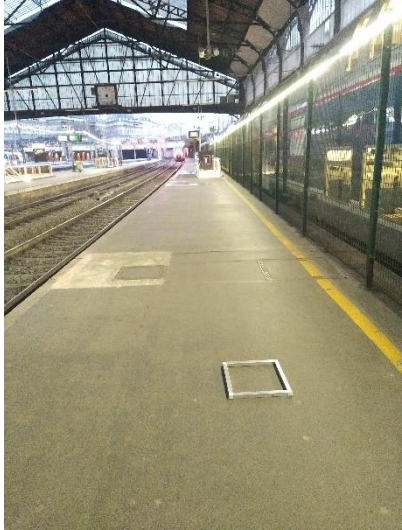
**Date de prélèvement :** le 08/01/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 08/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                          | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque        | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|-----------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------------------------|
| 593179 P1  | Quai  | Quai 12-voie 22 en face de l'escalier vers passage souterrain sur Sol | 8H35  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | Avant nettoyage | 230,0                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>593179 P1 - 230,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math><br/>Quai 12-voie 22<br/>en face de l'escalier vers passage souterrain sur Sol<br/>Revêtement : Revêtement bitumineux</p> |

Malakoff, le 09/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## **ANNEXE – Méthode de prélèvement**

### **• Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

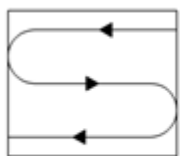


Figure 1 — Premier passage en S

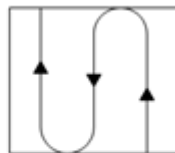


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### **• Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000102-09012024-125429 du 09/01/2024 à 12:54**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000102  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000102-001

Date de réception : 09/01/2024  
Date d'analyse : 09/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593179  
Référence prélèvement 00593179-P1  
Date de prélèvement 08/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 23,0     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 230,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 12 - Voie 22**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000193 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593797

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

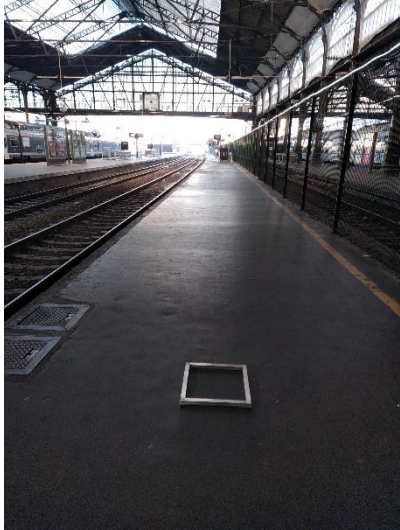
**Date de prélèvement :** le 11/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 11/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                           | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593797-P1  | Quai  | Quai 12-voies 22 en face de l'accès vers le passage souterrain sur Sol | 10h26 | revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 196,8                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593797- P1 - 196,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 12-voies 22<br>en face de l'accès<br>vers le passage souterrain<br>sur Sol<br>Revêtement :<br>revêtement bitumineux |

Malakoff, le 12/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

### • Prélèvement selon la norme NF X 46-032

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

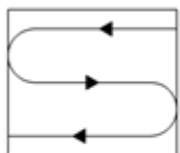


Figure 1 — Premier passage en S

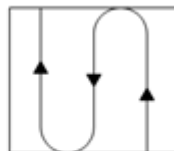


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### • Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000193-12012024-134144 du 12/01/2024 à 13:41**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000193  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000193-001

Date de réception : 12/01/2024  
Date d'analyse : 12/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593797  
Référence prélèvement 00593797-P1  
Date de prélèvement 11/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 19,7     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 196,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 12 Voie 22**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000231 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593182

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 12/01/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 12/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                                     | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque        | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------------------------------|
| 593182 P1  | Quai  | Quai 12-voie 22 en face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol sur Sol | 4H37  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | Après nettoyage | 170,4                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>593182 P1 - 170,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math><br/>Quai 12-voie 22<br/>en face des escaliers<br/>vers le passage souterrain<br/>sur Sol<br/>Revêtement :<br/>Revêtement bitumineux</p> |

Malakoff, le 16/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

### • Prélèvement selon la norme NF X 46-032

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

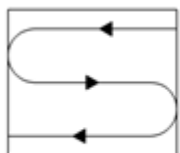


Figure 1 — Premier passage en S

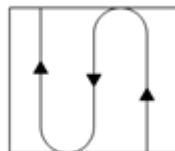


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### • Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000231-15012024-133742 du 15/01/2024 à 13:37**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000231  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000231-001

Date de réception : 15/01/2024  
Date d'analyse : 15/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593182  
Référence prélèvement 00593182-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 17,0     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 170,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°1 Voie 1**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000118 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593185

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 09/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 09/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                        | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|-----------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593185 P1  | Quai  | Quai 1 voie 1<br>au niveau de la porte M<br>sur Sol | 9h33  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 495,2                                           |

| PHOTOS                                                                            | DESCRIPTIF                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593185 P1 - 495,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 1 voie 1<br>au niveau de la porte M<br>sur Sol<br>Revêtement : Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 10/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## **ANNEXE – Méthode de prélèvement**

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

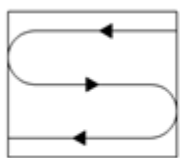


Figure 1 — Premier passage en S

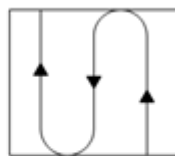


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000118-10012024-131730 du 10/01/2024 à 13:17**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000118  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000118-001

Date de réception : 10/01/2024  
Date d'analyse : 10/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593185  
Référence prélèvement 00593185-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 49,5     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 495,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°1 Voie 1**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000152 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593188

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 10/01/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 10/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                         | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|--------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593188 P1  | Quai  | Quai 1-voie 1 devant porte P sur Sol | 4H15  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 184,8                                           |

| PHOTOS                                                                            | DESCRIPTIF                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593188 P1 - 184,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 1-voie 1<br>devant porte P<br>sur Sol<br>Revêtement : Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 11/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

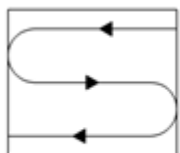


Figure 1 — Premier passage en S

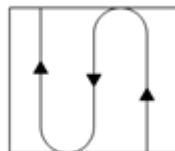


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000152-11012024-134509 du 11/01/2024 à 13:45**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000152  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000152-001

Date de réception : 11/01/2024  
Date d'analyse : 11/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593188  
Référence prélèvement 00593188-P1  
Date de prélèvement 10/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 18,5     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 184,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°5 Voies 8/9**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 24ENV000147 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593565

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 10/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

# Prélèvements lingettes réalisés le 10/01/2024

| N° de prel | Etage | Localisation                                   | Heure | Revêtement               | Superficie de prélèvement | Remarque                                                                                                         | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|------------------------------------------------|-------|--------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| 593565 P1  | Quai  | Quai 5 -voie 8<br>PTS<br>sur commande          | 9h05  | Plastique<br>métal       | 0,0352 m <sup>2</sup>     | Prélèvement réalisé en<br>adaptation de la norme<br>NF X 46-032 : superficie<br>différente de 0,1 m <sup>2</sup> | 64,8                                            |
| 593565 P2  | Quai  | Quai 5- voie 8<br>au niveau du banc<br>sur Sol | 9h09  | revêtement<br>bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -                                                                                                                | 576,4                                           |

| PHOTOS                                                                              | DESCRIPTIF                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | 593565 P1 - 64,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 5 -voie 8<br>PTS<br>sur commande<br>Revêtement : plastique/métal                    |
|  | 593565 P2 - 576,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 5- voie 8<br>au niveau du banc<br>sur Sol<br>Revêtement :<br>revêtement bitumineux |

Malakoff, le 11/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

### • Prélèvement selon la norme NF X 46-032

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

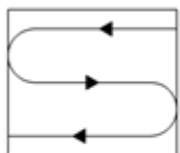


Figure 1 — Premier passage en S

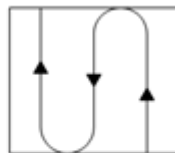


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### • Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000147-11012024-132904 du 11/01/2024 à 13:29**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000147  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000147-001

Date de réception : 11/01/2024  
Date d'analyse : 11/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593565  
Référence prélèvement 00593565-P1  
Date de prélèvement 10/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 2,28     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 64,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000147-11012024-132904 du 11/01/2024 à 13:29**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000147  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000147-002

Date de réception : 11/01/2024  
Date d'analyse : 11/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593565  
Référence prélèvement 00593565-P2  
Date de prélèvement 10/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 57,6     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 576,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°5 Voie 8/9**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000192 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23120191/00593568

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 11/01/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 11/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                                                                     | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593568 P1  | Quai  | Quai 5 - voie 8<br>Devant les panneaux publicitaires<br>En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol | 4H20  | revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 276,8                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593568 P1 - 276,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 5 - voie 8<br>Devant les panneaux publicitaires<br>En face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol<br>Revêtement : revêtement bitumineux |

Malakoff, le 12/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel





## **ANNEXE – Méthode de prélèvement**

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

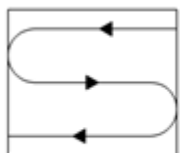


Figure 1 — Premier passage en S

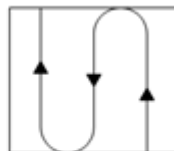


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000192-12012024-133927 du 12/01/2024 à 13:39**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000192  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000192-001

Date de réception : 12/01/2024  
Date d'analyse : 12/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593568  
Référence prélèvement 00593568-P1  
Date de prélèvement 11/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 27,7     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 276,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°6 Voies 10/11**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000256 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593191

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 15/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 15/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                               | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|----------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593191 P1  | Quai  | Quai 6 - voie 10<br>En face des escaliers<br>Le passage souterrain sur Sol | 9h48  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 379,2                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593191 P1 - 379,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 6 - voie 10<br>En face des escaliers<br>Vers le passage souterrain sur Sol<br>Revêtement :<br>Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 16/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

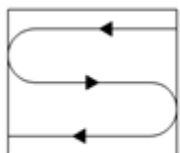


Figure 1 — Premier passage en S

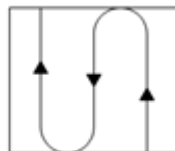


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000256-16012024-143011 du 16/01/2024 à 14:30**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000256  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000256-001

Date de réception : 16/01/2024  
Date d'analyse : 16/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593191  
Référence prélèvement 00593191-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement LINGETTE  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 37,9     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 379,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°6 Voies 10/11**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000293 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593194

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

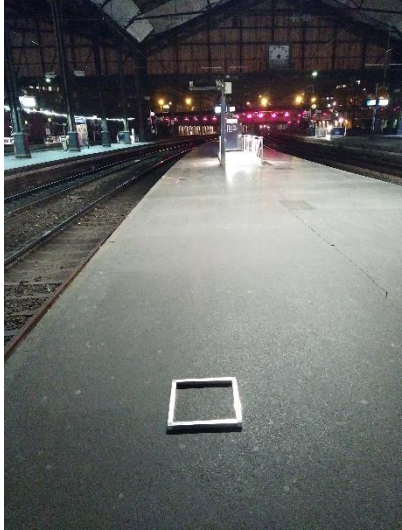
**Date de prélèvement :** le 16/01/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 16/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                             | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|--------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593194 P1  | Quai  | Quai 6- voie 10 en face des escaliers vers le passage souterrain sur Sol | 4H17  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 139,2                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593194 P1 - 139,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 6- voie 10<br>en face des escaliers<br>vers le passage souterrain<br>sur Sol<br>Revêtement :<br>Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 19/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel





## **ANNEXE – Méthode de prélèvement**

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

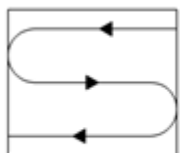


Figure 1 — Premier passage en S

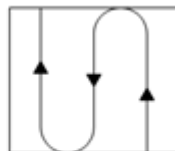


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000293-17012024-152530 du 17/01/2024 à 15:25**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000293  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000293-001

Date de réception : 16/01/2024  
Date d'analyse : 17/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593194  
Référence prélèvement 00593194-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 13,9     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 139,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers  
77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 14 Voies 25-26**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000294 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23120191/00593197

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 16/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 16/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                          | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|-------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593197 P1  | Quai  | Quai 14 - voies 25/26<br>au niveau du banc<br>sur Sol | 9h43  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 154,0                                           |

| PHOTOS                                                                            | DESCRIPTIF                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 593197 P1 -154,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 14 - voies 25/26<br>au niveau du banc<br>sur Sol<br>Revêtement :<br>Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 17/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



## **ANNEXE – Méthode de prélèvement**

### **• Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

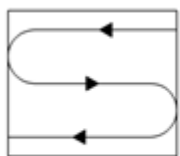


Figure 1 — Premier passage en S

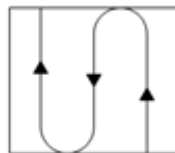


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### **• Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000294-17012024-152631 du 17/01/2024 à 15:26**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000294  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000294-001

Date de réception : 16/01/2024  
Date d'analyse : 17/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593197  
Référence prélèvement 00593197-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 15,4     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 154,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 14 voies 25-26**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000323 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00593200

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 17/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 17/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                  | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|-----------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 593200 P1  | Quai  | Quai 14- voie 25/26 au niveau du banc sur Sol | 4h24  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 84,0                                            |

| PHOTOS                                                                            | DESCRIPTIF                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>593200 P1 - 84,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math><br/>Quai 14- voie 25/26<br/>au niveau du banc<br/>sur Sol<br/>Revêtement : Revêtement bitumineux</p> |

Malakoff, le 18/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel





**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

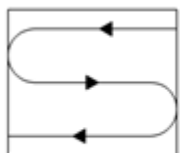


Figure 1 — Premier passage en S

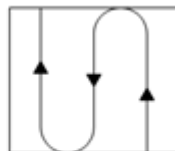


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000323-18012024-134456 du 18/01/2024 à 13:44**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000323  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000323-001

Date de réception : 18/01/2024  
Date d'analyse : 18/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00593200  
Référence prélèvement 00593200-P1  
Date de prélèvement 17/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 8,40     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 84,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°9 Voies 16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000324 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 –HI23120191/00594400

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 17/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 17/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                        | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|---------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 594400 P1  | Quai  | Quai 9- voies 16/17<br>au niveau du panneau publicitaire<br>sur Sol | 9h58  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 773,2                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 594400 P1 - 773,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 9- voies 16/17<br>au niveau du panneau publicitaire<br>sur Sol<br>Revêtement :<br>Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 18/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

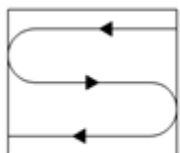


Figure 1 — Premier passage en S

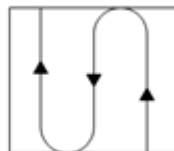


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000324-18012024-134216 du 18/01/2024 à 13:42**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000324  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000324-001

Date de réception : 18/01/2024  
Date d'analyse : 18/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00594400  
Référence prélèvement 00594400-P1  
Date de prélèvement 17/01/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 77,3     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 773,2 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

FOUROUT Linda  
Technicienne de Laboratoire



**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIERE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles  
quai N°9 Voies 16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV000348 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI23120191/00594403

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 18/01/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 18/01/2024**

| N° de prel | Etage | Localisation                                                                                                            | Heure | Revêtement            | Superficie de prélèvement | Remarque | Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$ |
|------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------|---------------------------|----------|-------------------------------------------------|
| 594403P1   | Quai  | Quai 9- voie 16<br>au niveau du panneau publicitaire<br>En face des escaliers<br>vers le passage souterrain.<br>sur Sol | 4h30  | Revêtement bitumineux | 0,1m <sup>2</sup>         | -        | 562,0                                           |

| PHOTOS                                                                             | DESCRIPTIF                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 594403P1 - 562,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$<br>Quai 9- voie 16<br>au niveau du panneau publicitaire<br>En face des escaliers<br>vers le passage souterrain.<br>sur Sol<br>Revêtement :<br>Revêtement bitumineux |

Malakoff, le 19/01/2024

Monsieur Emmanuel DESVILLES  
Responsable opérationnel





**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

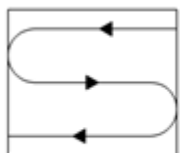


Figure 1 — Premier passage en S

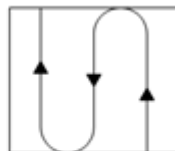


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV000348-19012024-131701 du 19/01/2024 à 13:17**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV000348  
N° échantillon FlashLab : 24ENV000348-001

Date de réception : 19/01/2024  
Date d'analyse : 19/01/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI23120191-00594403  
Référence prélèvement 00594403-P1  
Date de prélèvement Information non communiquée  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m²

**RESULTATS**

| Analyse                                                    | Résultat | Unité      | Méthode                        |
|------------------------------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|
| Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES |          |            | NF X 46-032<br>NF EN ISO 11885 |
| Plomb acido-soluble                                        | 56,2     | µg/support |                                |

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 562,0 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

FOUOUR Linda  
Technicienne de Laboratoire

